



République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du lundi 29 novembre 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 18/11/2021

date d'affichage : 18/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Philippe BUFFIER par Magali MOURGUES Marie-Christine PORTE par Michel CONDI

Absents et Excusés : Fabien ANDRIEU

Secrétaire de séance :

Marie-Laure PRADEILLES

2021D055 - Objet : Marché de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mise en place d'un Marché de Noël est proposée par Mme REMIZE, 1ere adjointe en lien avec le Conseil Consultatif des Jeunes.

Ce marché de Noël se tiendra le samedi 4 Décembre de 14h00 à 20h00, il se composera de plusieurs temps forts : spectacle, tenue de stand et animation d'ateliers thématiques.

Le spectacle "Mon Père Noël" se déroulera dans la salle polyvalente à partir de 14h00, des stands tenus par des exposants seront installés sous des barnums autour de la Place de la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal selon le plan prévisionnel d'implantation figurant en annexe n°1 de la présente délibération.

Ce moment festif démarrera avec un spectacle qui fait l'objet de la délibération n°2021D054.

Les stands sont tenus par des exposants : artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, associations, particuliers qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

Le règlement intérieur figurant en annexe n°2 précise les modalités de fonctionnement du marché, les modalités d'inscription au marché selon le statut de l'exposant. Un registre d'identification des exposants sera complété avant la manifestation.

Des ateliers thématiques seront tenus par les jeunes membres du Conseil Consultatif des Jeunes.

Des mesures sanitaires de lutte contre le COVID seront mis en oeuvre : délimitation d'un périmètre du marché avec l'organisation d'un contrôle du Pass Sanitaire, du respect des gestes barrière.

Le budget prévisionnel de cette manifestation "Marché de Noël est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL	MONTANT en TTC
Location des chalets	31.00 €
Décoration extérieure	120.00 €
Matériaux pour confection d'éléments décoratifs	120.00 €
Alimentation + repas des 2 artistes	240.00 €
Eclairage	135.00 €
Spectacle	688.00 €
Imprévu	100.00 €
Total	1434.00 €

Cette manifestation ne générera aucune recette à la Commune.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- APPROUVER les modalités d'organisation et de tenue du marché de Noël de MONTRODAT le samedi 4 décembre 2021 et son règlement intérieur,

- ACCEPTER le budget prévisionnel de cette manifestation.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___